



## **Propositions des membres du PFE concernant des indicateurs Agenda post-2015 ambitieux et universels**

Le nouvel Agenda post-2015 des Nations unies est une occasion unique de définir pour les 15 prochaines années des Objectifs de Développement Durable (ODD) assurant une vision partagée pour un avenir commun, centrée sur l'homme et respectueuse de la planète. Le projet actuel propose 17 objectifs et 169 indicateurs, dont un Objectif 6 spécifique à l'accès et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous.

Pour que cet Agenda puisse amener une réelle transformation de nos sociétés, telle souhaitée par le Secrétaire général des Nations unies lors de son rapport «[La dignité pour tous d'ici à 2030](#)», il doit être assorti d'un ensemble d'indicateurs simples et communicants à la hauteur des ambitions politiques de la résolution qui sera votée lors de l'Assemblée des Nations unies en septembre 2015.

L'élaboration de ce cadre de suivi qui permettrait d'évaluer les progrès de chaque pays, a été confiée à la Commission des Statistiques des Nations unies, qui validera les indicateurs des Objectifs de Développement Durable en mars 2016. Cette Commission s'appuie sur les travaux du Groupe Inter-Agences et Experts pour les Objectifs du Développement Durable (IAEG-SDG). La France est représentée dans cette enceinte statisticienne par l'INSEE.

### **MESSAGE 1 : Un objectif Eau, six cibles, dix indicateurs**

Les premières versions d'indicateurs présentées à l'IAEG-SDG comportaient 10 indicateurs Eau pour répondre aux ambitions de l'Objectif 6. Plusieurs autres listes ont par la suite circulé, parfois avec un nombre d'indicateur inférieur.

Or les cibles sont élaborées afin d'être ambitieuses, et portent parfois sur plusieurs dimensions. Ainsi, une réduction du nombre d'indicateurs eau entraînerait l'affaiblissement de la mise en œuvre de l'Agenda post-2015 sur les questions d'hygiène, de recyclage et réutilisation de l'eau, de durabilité des prélèvements et de coopération transfrontalière. Ces composantes sont pourtant fondamentales pour ne pas brider l'ambition politique de la résolution de septembre.

**Nous attirons donc votre attention sur la nécessité d'avoir un Objectif eau ambitieux à 10 indicateurs.**

### **MESSAGE 2 : Un objectif Eau en lien avec les autres Objectifs.**

L'eau, par nature transversale, est une composante fondamentale pour de nombreux secteurs (la sécurité alimentaire, la santé, l'énergie, la préservation des écosystèmes, la gestion des risques, etc.), ayant ainsi une influence majeure sur la lutte contre la pauvreté et sur les trois piliers (économique, social et environnemental) du développement durable.

**Les secteurs dépendant de la ressource en eau doivent tenir compte de ce lien étroit en intégrant des indicateurs Eau dans leurs Objectifs.**

### **MESSAGE 3 : Des indicateurs pertinents et universels**

Les membres du Partenariat Français pour l'Eau œuvrent à la définition de cibles, d'indicateurs et de systèmes de mesure pour un tel Objectif. Leurs travaux sont en cohérence avec différents travaux internationaux, notamment ceux d'UN-Water, et s'appuient sur des experts français et internationaux. Ils ont à cet effet élaboré un document technique proposant, pour l'Objectif 6 des indicateurs de progrès et des indicateurs secondaires disponible sur leur [site internet](#).

Nous souhaitons attirer votre attention sur certains points qui nous semblent importants :

- **Cible 6.2- Indicateur à préserver : l'hygiène**

Certaines listes d'indicateurs présentées à la Commission des Statistiques ne comportent pas d'indicateur sur l'hygiène.

Or l'hygiène n'est pas une option. Les pratiques d'hygiènes inadéquates concernent encore 80% de la population mondiale, et leurs considérables effets positifs sur la santé sont universellement reconnus. Les gouvernements doivent donc être tenus responsables d'assurer que des installations permettant une bonne hygiène soient mises en place. Pour cela, nous proposons de réintégrer à la liste des indicateurs prioritaires l'indicateur hygiène proposé par UN-Water. Cet indicateur est actuellement suivi à niveau international par le JMP-OMS/UNICEF. Il s'agirait donc de respecter l'ambition de la cible 6.2 en rendant simplement visible un outil existant.

- **Cible 6.3 - Indicateur à préserver : le recyclage et la réutilisation de l'eau**

La cible 6.3 mentionne la nécessité « d'augmenter le recyclage et la réutilisation de l'eau à l'échelle mondiale ». La réutilisation des eaux usées permet d'une part de mobiliser une ressource en eau supplémentaire et d'autre part d'assurer la protection du milieu environnement en limitant les rejets dans le milieu naturel. Cette question est particulièrement fondamentale pour les territoires qui surexploitent leurs ressources en eau.

Cet indicateur pourrait être mis en place et suivi par la nouvelle plateforme GEMI, actuellement en cours de création en vue de l'évaluation des ODD, et qui correspond à une initiative inter-agence des Nations unies (PNUE, UN-Habitat, UNICEF, FAO, UNESCO, OMS, OMM) coordonnée par UN-Water.

- **Cible 6.4 - Indicateur à modifier: la durabilité des prélèvements en eau**

La cible 6.4 vise à assurer des prélèvements durables de la ressource en eau (et donc à arrêter leur surexploitations éventuelles). L'indicateur proposé actuellement à la Commission Statistique permet de mesurer le pourcentage d'utilisation des ressources (Water Stress). Cet indicateur renseigne un simple constat (état du stress hydrique), et ne mesure aucunement les progrès réalisés vers une gestion durable de l'eau. Le stress hydrique d'un territoire ne renseigne pas le caractère durable de sa gestion de l'eau : des territoires atteints de stress hydrique sévère peuvent prélever leurs ressources de manière durable sans surexploitation alors qu'au contraire des territoires avec une eau abondante peuvent exploiter leurs ressources de manière non durable.

Il faudrait donc mobiliser la Commission Statistique des Nations unies de la question de la non-durabilité des prélèvements : à l'heure actuelle, il n'existe certes pas de bases de données permettant dès à présent de renseigner cette information, mais l'Agenda post-2015 pourrait justement être l'occasion nécessaire pour faire évoluer l'appareil statistique international afin d'intégrer un nouvel indicateur mettant en lumière la non-durabilité des prélèvements en eau.

- **Cible 6.4 - Indicateur à améliorer : l'utilisation efficiente de la ressource en eau**

L'indicateur mesurant les variations temporelles de la productivité hydrique dans 4 secteurs, agriculture, industrie, production d'énergie, eau potable, nous paraît tout-à-fait pertinent et devrait être retenu. Sa définition détaillée nécessite encore quelques mises au point, qui sont actuellement testée en vraie grandeur sur le cas français. Au stade actuel de ces travaux, nous recommandons que la productivité sectorielle soit absolument mesurée par des indicateurs de production physique (Kcal pour l'agriculture, KWh pour l'électricité, volumes d'eau potable par habitant, etc) comme envisagé dans le document du 7 juillet et non par des paramètres économiques dont l'interprétation en termes de consommation d'eau serait problématique.

- **Cible 6.5 - Indicateur à préserver : la coopération transfrontalière**

Environ 40% de la population mondiale vit dans des bassins partagés deux ou plusieurs pays. Les 263 bassins transfrontaliers de 145 pays couvrent près de la moitié de la surface des terres et représentent 60% des réserves mondiale d'eau douce.

Un indicateur sur le % de surface des bassins transfrontaliers concernés par un accord transfrontalier est facile à calculer, et permettrait de renforcer la Convention des Nations unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux, adoptée en 1997 et entrée en vigueur le 17 août 2014. Cet indicateur a par ailleurs été validé par UN-Water, et pourrait être suivi par la nouvelle plateforme GEMI mise en place par les Nations unies.